



La stratégie déchets

Rencontre #5 – Comité usagers

Lundi 26 septembre 2022

Ce que nous allons faire aujourd'hui

- 18h35 : les principes d'actions communs à notre groupe

- 18h50 : Travail en plénière
 - Présentation des préconisations
 - Eclairage sur leurs impacts (réduction des déchets, amélioration du service, coût)
 - Echanges pour les valider, les ajuster, en supprimer

- 20h50 : Conclusion

LES PRINCIPES D' ACTIONS COMMUN A NOTRE GROUPE

A quoi nos préconisations doivent répondre de manière collective ?

Une démarche qui vise à ...

- Echanger avec les habitants sur la qualité et le coût du service de gestion des déchets
- Identifier avec les habitants des leviers d'actions adaptés
- Construire une stratégie déchets ancrée dans les préoccupations des acteurs locaux

La concertation

Enjeu de la concertation :

Déterminer avec les usagers les leviers qui garantissent la stabilisation des couts de gestion des déchets tout en préservant la qualité du service et en permettant l'appropriation et l'implication des usagers dans les actions de réduction et de valorisation des déchets

Les questions posées au groupe consultatif

Une question chapeau

- Quelles actions pouvons nous collectivement (collectivité et habitants) mettre en place pour limiter la hausse du coût des déchets, avec quelle qualité de service ?
 - Quelles propositions d'évolution pour la collecte des déchets ?
 - Quelles autres propositions (au-delà de la collecte), notamment pour réduire les déchets en déchèterie ?

Les principes qui nous guident

Au regard des échanges entre vous et de votre production au cours de l'ensemble des séances, les actions que nous pouvons collectivement (collectivité et habitants) mettre en place doivent permettre :

- Dans un souci de protection de l'environnement, de protection de la santé et de réduction des Gaz à Effet de Serre, **de réduire la production de déchets du territoire ;**
- Dans un souci d'intérêt général, **d'améliorer la qualité de service de gestions déchets ;**
- Dans un souci d'équilibre, **de limiter la hausse des coûts de gestion de ces déchets ;**
- Dans un souci d'équité, **d'utiliser tous les leviers pour favoriser l'implication de toutes et tous ;**
- Dans un souci de transparence, **d'être suivies dans leur mise en œuvre par les citoyen.ne.s**

Ce que cela implique

Des principes imbriqués les uns aux autres...

- Si on réduit les déchets, alors on peut espérer qu'ils nécessitent moins de gestion et que cela coûte moins cher ;
- Pour réduire les déchets, nous avons vu que nous avons plusieurs leviers à notre disposition : la prévention, avec notamment le réemploi, l'économie circulaire, la sensibilisation et la mise en place d'alternatives dans les comportements. Activer ces leviers, c'est potentiellement augmenter les coûts **au moins de façon temporaire**.
- Si ces actions permettent de réduire la production de déchets, certains peuvent subsister. Ils doivent être recyclés, réutilisés le plus possibles. Cela peut signifier qu'il faille améliorer la qualité de service des déchetteries, avec des investissements financiers.

Et donc parfois en tension...

QUESTIONS / RÉPONSES

L'obligation d'accepter des contenants réutilisables

Loi AGEC

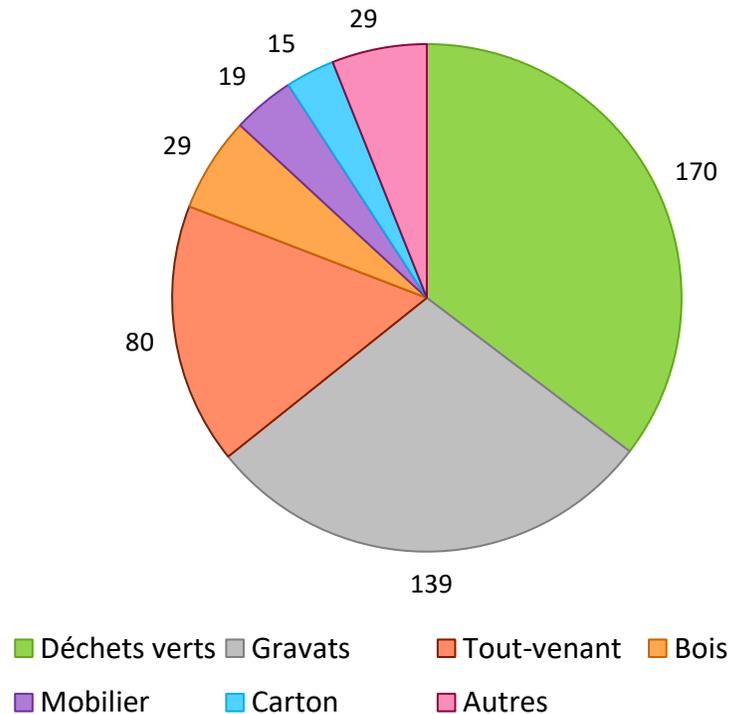
- Chaque consommateur peut, depuis le 1er janvier 2021, apporter un contenant réutilisable dans les commerces de vente au détail.
- Ce contenant doit être **propre et adapté au produit acheté**. Le consommateur est responsable de l'hygiène du contenant.
- L'établissement peut, quant à lui, **refuser de servir le consommateur si le contenant apporté est sale ou inadapté**.

Coûts de gestion des déchets

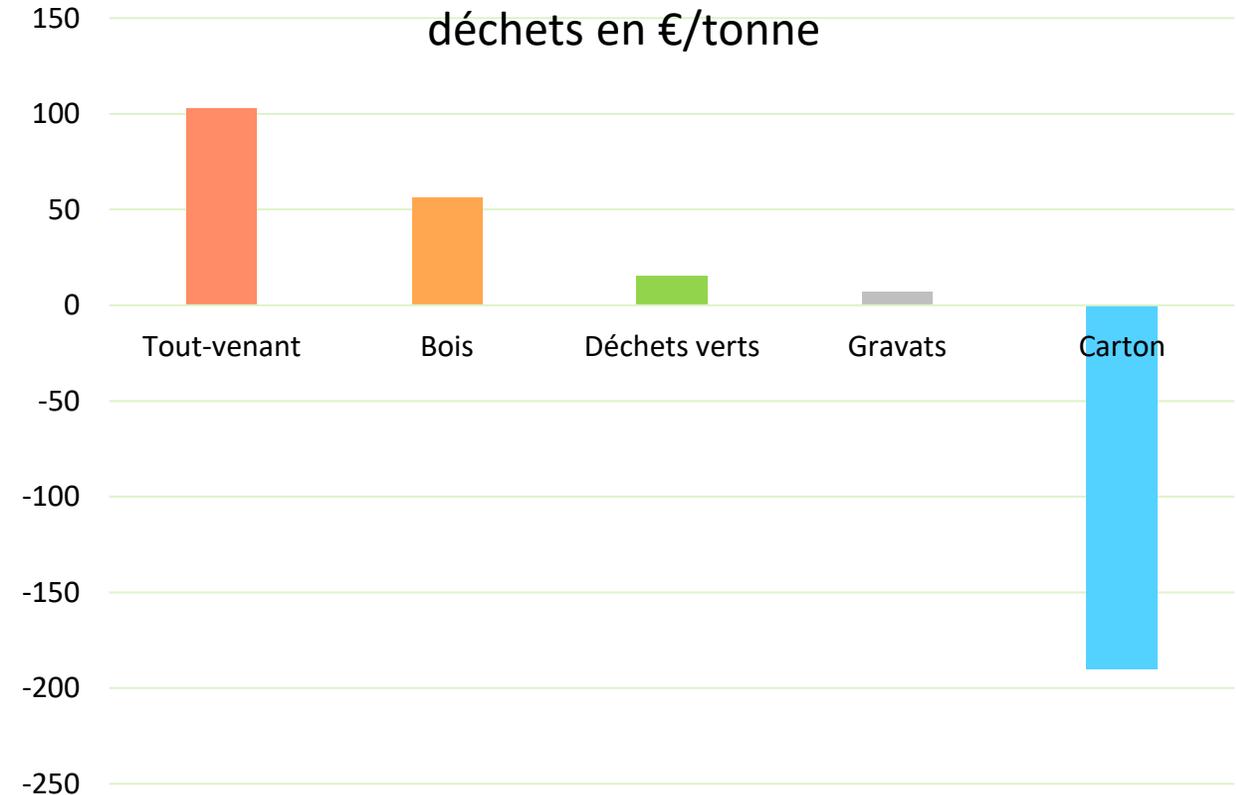
	OMR	Verre	Papiers et emballages	Déchèterie	Textiles
Coût complet	1 873 399,00	214 978,00	1 355 348,00	2 969 227,00	586,00
Coût aidé	1 995 882,00	150 734,00	467 015,00	2 874 968,00	-5 630,00
Coût complet par habitant	29,60	3,40	21,42	46,92	0,01
Coût complet à la tonne	260,85	71,73	413,59	136,77	2,10

Coûts de gestion des déchets en déchèterie

Répartition en kg/hab/an des déchets déposés en déchèterie

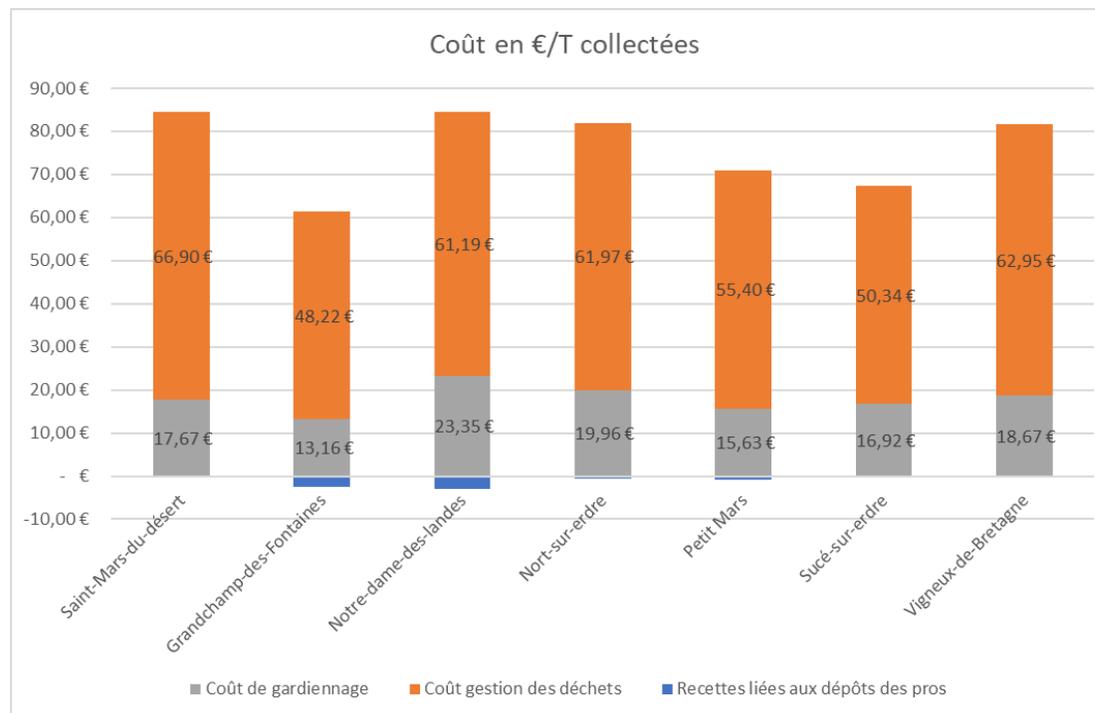
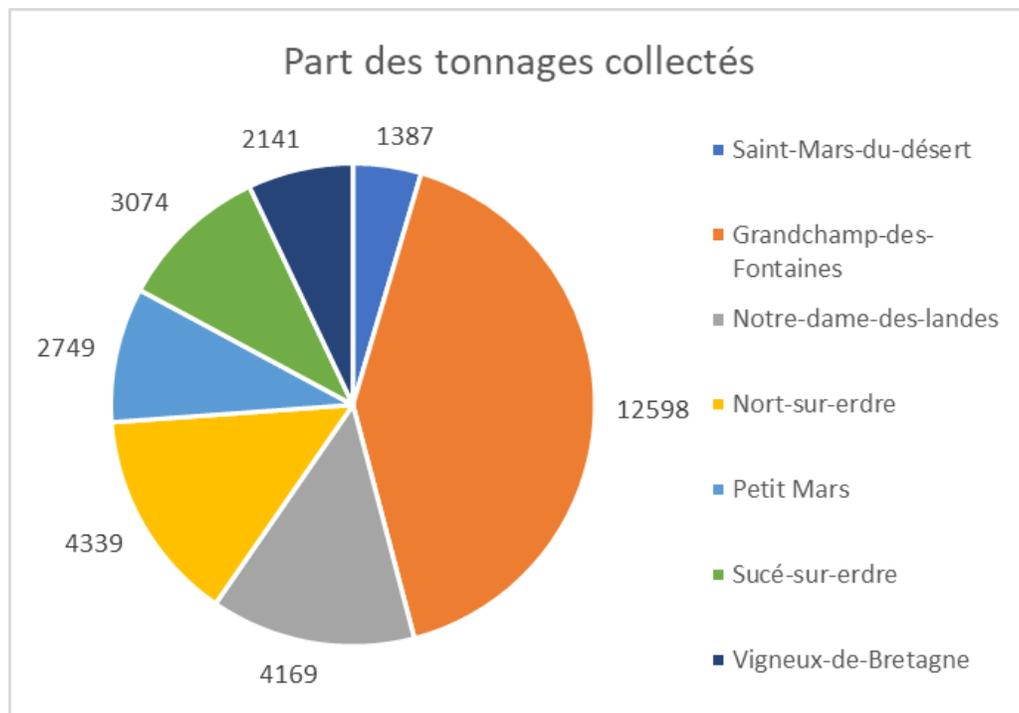


Coût de traitement des principaux flux de déchets en €/tonne



Il faut y ajouter le coût de transport, différent d'une déchèterie à l'autre.

Coûts des déchèteries



TEMPS DE TRAVAIL COLLECTIF

Produire collectivement des préconisations au regard des principes communs

Nous allons échanger...

Ecoute avec attention



Bienveillance



Synthétique



Si je
n'interviens
pas

Confiance (groupe, méthode)



Equilibre de la parole

Sensibilisation tri et prévention

- La CCEG déploie une politique de sensibilisation au tri et à la prévention **volontariste et ludique** en **s'appuyant sur des initiatives locales**. De la documentation est disponible dans tous les lieux publics. En partenariat avec les associations du territoire, dont elle a une parfaite connaissance, la CCEG organise régulièrement des évènements type rallye, salon 0 déchet ou challenge.
- **Afin de limiter l'augmentation des coûts**, la CCEG s'appuie sur une participation active de ses citoyens à travers un appel à volontariat pour devenir ambassadeur du tri et de la prévention.
- La CCEG multiplie ses actions l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation dans les écoles et les mairies en déployant des animateurs sur le terrain.
- Afin d'agir auprès des gros producteurs de déchets, la CCEG s'appuie sur les données techniques individuelles à sa disposition (observation des bacs OMR, nombre de levées, dépôts en déchèteries) pour proposer aux particuliers et professionnels un accompagnement ciblé.
- La CCEG agit également auprès des **producteurs ponctuels** de déchets en proposant un système de prêt de vaisselle réutilisable lors de l'organisation d'évènements sur le territoire.

Incitation à la consommation responsable

- La CCEG fait connaître ses entreprises engagées en **communiquant sur les actions innovantes** déployées sur le territoire. Elle labélise ces entreprises. Elle recense et distribue des autocollants aux commerçants acceptant les contenants réutilisables. Elle les accompagne également financièrement en se fournissant auprès d'eux.
- La CCEG renforce son **accompagnement des professionnels** et y consacre une partie de ses moyens pour leur permettre de proposer aux usagers des produits à l'impact environnemental limité. Elle les accompagne dans l'optimisation de leurs services et produits en déployant une démarche d'écologie industrielle et territoriale et en promouvant l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. €
- Elle encourage la mutualisation d'appareil, l'achat en commun, le prêt et la location en communiquant sur les procédures envisageables et le coût environnemental de certains appareils peu utilisés

Stratégie de réduction des biodéchets

- La CCEG accélère la mise en place de sa stratégie biodéchets afin de garantir à ses usagers une solution de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 comme prévu par la loi AGEC. Elle communique sur cette échéance auprès des usagers et continue ses opérations de sensibilisation sur le mulching, le broyage et le compostage.  
- La CCEG augmente les moyens humains dédiés à la mise en œuvre de la stratégie biodéchets.
- La stratégie se concentre sur le compostage de proximité. Chaque foyer peut bénéficier d'un composteur à tarif préférentiel auprès de la CCEG. La distribution est accompagnée d'une formation au compostage. Deux référents (usagers ou agents) sont formés par communes pour être en mesure de répondre à toutes les interrogations des citoyens. Afin de favoriser l'acquisition de composteur individuel, les foyers équipés d'un composteur bénéficient d'une réduction de facture de 10 €. La CCEG propose également aux foyers qui le souhaitent une solution d'adoption de poules, ou d'achat d'un lombricomposteur. Pour les zones identifiées comme inadaptées au compostage individuel, la CCEG installe des composteurs partagés. La CCEG propose aussi à la location des bokashi pour permettre aux utilisateurs des composteurs partagés de conserver leurs déchets de manière optimale.
- Si la collecte séparée des biodéchets est considérée comme pertinente pour les secteurs spécifiques très denses, la collecte en vélo cargo devra être favorisée afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Stratégie de réduction des biodéchets

- La CCEG accompagne les entreprises dans le respect de leurs obligations réglementaires (tri et réduction du gaspillage alimentaire). Elle effectue des contrôles et organise des sessions de rappel de ces obligations.
- Elle déploie des moyens humains pour structurer une filière de récupération des fruits et légumes hors gabarits des commerçants et maraichers réutilisés dans l'approvisionnement des cantines scolaires.
- La CCEG met à disposition un broyeur en déchèterie pour les usagers. Cette opération se fait sous la supervision d'un agent.
- Les Communes dispose chacune d'un broyeur pouvant être emprunté par les usagers souhaitant recourir au broyage à domicile.
- La CCEG a recours à un prestataire tous les 6 mois pour broyer les déchets verts accumulés sur ses déchèteries. Le broyat est laissé à la libre disposition des usagers souhaitant en emporter.

Stratégie déchèterie : accessibilité

- La CCEG garantie à ses usagers un service de déchèterie de proximité et adapté aux contraintes de chacun. Les déchèteries de la CCEG sont ouvertes entre 12h00 et 14h00 et après 18h00 pour permettre à tous les usagers ayant un emploi de venir sur leur temps libre. Le maillage des déchèteries doit permettre à chacun usager d'avoir accès à une déchèterie à moins de 20 km de chez soi. La CCEG met également en place un service de location de camionnettes pour permettre à tous les usagers d'apporter leurs encombrants en déchèterie.
- La CCEG se repose sur des partenaires locaux pour assurer aux usagers des points de collecte à proximité permettant l'amélioration du tri en vue du réemploi et recyclage. La CCEG accompagne les associations locales dans l'ouverture de points de collecte d'objets spécifiques.
- La CCEG investie dans la surveillance de ses déchèteries pour supprimer les dégradations et dépôts sauvages. Le contrôle d'accès est mis en place dans toutes les déchèteries pour permettre le suivi des passages des professionnels et des particuliers. Une balance est installée à l'entrée de chaque déchèterie pour contrôler les dépôts. Les déchets pouvant être compactés le sont afin d'optimiser leur transport. €

Stratégie déchèterie : Tri et réemploi

- La CCEG œuvre en faveur du réemploi en créant des espaces dédiés permettant à chacun de récupérer gratuitement des objets en déchèterie. La CCEG déploie une politique ambitieuse en faveur du réemploi en soutenant (financièrement et par l'animation) le développement de plusieurs nouvelles recycleries.
- La CCEG accompagne les usagers en déchèterie pour permettre un tri le plus fin et précis des différents flux. Cet accompagnement commence en amont du passage en déchèterie avec la construction de guides permettant aux particuliers et professionnels d'avoir connaissance des flux devant être séparés, ce qui leur permet d'optimiser leur chargement.
- La CCEG investit pour mettre en place un guichet d'orientation obligatoire à l'entrée des sites de dépôt pour capter les matériaux et objets réutilisables.
- Les agents de déchèterie sont formés et sensibilisés au tri au réemploi. Ils veillent au bon tri des usagers pour limiter les dépôts dans la benne tout venant. En complément, la CCEG dispose d'agents valoristes formés (bénévoles, emplois d'insertion, services civiques) présents sur toutes les heures d'ouverture à même d'identifier les objets pouvant faire l'objet de réemploi.
- La CCEG met à disposition des usagers le plus de bennes possibles.
- Elle applique strictement la hiérarchie des modes de traitement réglementaire. La CCEG fait évoluer ces exutoires pour qu'ils soient les plus locaux possibles.



Tarification

- Dans une logique de transparence des coûts du service, la CCEG fait figurer sur la facture des usagers le coût des déchèteries.
- La CCEG renforce le contrôle des professionnels et augmente les coûts de dépôts.
- Afin de poursuivre dans une logique d'incitation à la réduction, la CCEG réduit progressivement le nombre de levées inclus dans la redevance. La part fixe passe de 12 à 10. Le coût supplémentaire par levée augmente progressivement à partir de la 11^{ème} levée.
- L'acquisition d'un bac jaune est payante pour les usagers, afin qu'ils prennent conscience de ce coût et qu'ils prennent soin des équipements.

Transparence et communication

- La CCEG communique de manière positive et transparente sur la prévention et gestion des déchets. Elle adopte pour cela une sémantique adaptée sur des supports variés. Elle partage avec les usagers les évolutions du service et les difficultés qu'elle rencontre notamment liés aux surcoûts générés par les mauvais comportements et incivilités.

MERCI ET BONNE SOIRÉE !

Rendez-vous lundi 10 octobre à 18h30